



SESSION PLENIERE DES 23 ET 24 FEVRIER 2016

LES TECHNOLOGIES NUMERIQUES AU SERVICE DE
LA SANTE

CE QUE DIT LE RAPPORT DU CESER (téléchargeable dans son intégralité sur www.ceser.paysdelaloire.fr)

Le rapport, après avoir rappelé les définitions des termes liés au numérique en santé (e-santé, télésanté, télémedecine, ...) reprend les témoignages recueillis lors des (nombreuses) auditions.

Ce qui permet de dégager les enjeux et d'émettre un certain nombre de préconisations.

⇒ Les enjeux soulevés par l'étude

Les réserves les plus fréquemment exprimées sont les suivantes.

- Risques entraînés par un partage des données médicales qui ne seraient pas soumis à des règles strictes.
- Certains professionnels, notamment dans le domaine de la recherche médicale et industrielle, regrettent des règles trop contraignantes.
- Prise en compte insuffisante du coût des actes médicaux réalisés à distance : amortissement du coût des investissements, temps pour préparer les actes de téléconsultation ...
- Modification des pratiques et **charge chronophage** due aux technologies de santé.
- Risque d'une **trop grande concentration des moyens financiers sur les outils informatiques au détriment des ressources humaines**. Les usages numériques ne doivent pas masquer le manque de personnel soignant.
- L'information médicale sur Internet n'est pas toujours qualifiée, peut générer des inquiétudes inutiles et encourager l'auto-médication.
- La fracture numérique creuse les écarts entre les usagers et les territoires.

Certains aspects sont des « bénéfiques sous conditions ».

- Modification de la relation patient-médecin, qui n'est plus l'unique « sachant ».
- Renforcement des collaborations interdisciplinaires, qui modifie les pratiques.
- **La télémedecine apporte des bénéfices (accès aux compétences rares, moindres déplacements) mais ne se substitue pas à une présence médicale de proximité.**

Les espoirs et les progrès déjà enregistrés.

- Le numérique est un « accélérateur de progrès » dans la recherche médicale.
- L'accès à des compétences spécialisées est facilité.
- L'information médicale, les services d'auto-mesure contribuent à une meilleure prévention.
- Le suivi des maladies chroniques est facilité.
-
-

- Les dispositifs de surveillance et d'alerte au service des personnes fragilisées (âge, handicap ...) sécurisent la présence à domicile.
- Les traitements prescrits sont mieux retracés.
- Les applications du numérique en santé constituent un secteur économique en expansion rapide dans lequel la région est fortement investie.

⇒ Les préconisations

- Veiller à l'**actualisation des équipements numériques** au sein des établissements de formation aux métiers paramédicaux et sociaux.
- **Adapter les formations** dispensées à l'évolution des métiers et au développement du numérique.
- Développer l'accès au numérique en priorisant les territoires sous-médicalisés.
- Etudier une **aide à la formation et à l'équipement** des personnes en perte d'autonomie et en difficulté financière, en relation avec les associations d'usagers : notamment, un « **pack domotique** » pourrait être étudié à destination des populations les plus précaires.
- Renforcer l'implication de la Région dans les travaux collaboratifs des principaux acteurs concernés par le développement du numérique en santé.
- Assurer une fonction de veille en matière de recherche médicale et d'applications industrielles liées au numérique et soutenir les démarches d'innovation.

CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION DE YVIC KERGROAC'H

La CGT salue le travail de la rapporteure et du chargé de mission.

Le rapport brosse un large portrait des relations entre le numérique et la santé. Il propose un certain nombre de préconisations globalement partagées par la CGT.

Les technologies du numérique doivent constituer un apport au service de la santé mais ne doivent pas occulter d'autres problématiques telle que la fracture numérique. Aujourd'hui, dans notre région, trop de citoyens n'ont en effet pas accès au numérique.

Certains Ligériens font face à un débit trop bas. Dans le cadre de la SCORAN 2, la Région affirme sa volonté de développer le numérique, dans un souci d'équilibre du territoire. La CGT l'a déjà dit dans cette assemblée, elle soutient cette démarche mais rappelle qu'elle ne peut pas se satisfaire du principe de la privatisation des gains dans les grandes agglomérations où le développement du haut débit est rentable pour les opérateurs, et d'une socialisation des pertes dans le secteur rural, où il ne l'est pas.

D'autres Ligériens, en situation de fragilité ou d'exclusion sociale, sont exclus du numérique. La région doit y être attentive et lutter contre cette fracture. Il faut, par ailleurs, être conscient que certains citoyens, notamment en raison de leur âge, ne seront jamais des citoyens connectés et qu'ils devront pouvoir continuer à avoir accès aux services de santé. **Par ailleurs, il faudra aussi faire attention à ce que les consultations à distance ne conduisent pas à un isolement renforcé des personnes âgées.**

Le manque de moyens humains et financiers dans les différentes structures (EHPAD, hôpitaux, SSIAD) est criant : la CGT ne peut que déplorer le manque de personnels auprès des personnes fragiles lié, entre autres, à une baisse des dotations financières de l'Etat, mais aussi à des difficultés de recrutement liées aux conditions de travail dans ces structures... et à leur reconnaissance. Comme le souligne le rapport, les technologies du numérique pourront faciliter le suivi médical et l'accès aux soins, mais ne devront pas remplacer le temps passé par les médecins, les infirmières et les aides-soignantes auprès des patients et des résidents. Pour la CGT, les patients ont plus besoin de personnels soignants que d'informaticiens.

Le numérique ne doit pas être un prétexte à la suppression d'établissements de santé, à la diminution du nombre de lits – comme ce sera le cas avec le futur CHU de Nantes - et à la perte d'emplois dans ces structures. La CGT considère que l'avenir de l'hôpital ne doit pas se voir au simple prisme de l'ambulatoire.

La CGT estime que le recours au numérique doit être un véritable outil pour l'amélioration de notre système de santé, mais elle s'oppose à ce qu'il serve de justification à l'austérité imposée à ce dernier. A ce sujet, rappelons que pour la première fois depuis 1969, l'espérance de vie des Français a diminué l'an dernier.

La CGT a fait une proposition, retenue dans le rapport, d'un **pack domotique** à l'usage des personnes fragiles qui seraient à leur domicile. Nous espérons que la Région retiendra cette préconisation qui, non seulement ferait travailler les entreprises innovantes de la région mais serait un outil indispensable pour les Ligériens.

Ces remarques étant faites, la CGT votera ce rapport.

QUELQUES POINTS DE VUE EMIS EN SESSION

UPA : persistance de la facture numérique, de zones et de populations éloignées. La répartition sur les territoires de santé, l'installation de médecins sur les territoires participent au développement des territoires.

CFTC : souligne l'efficacité du pôle santé de Laval.

Enseignement Supérieur : le territoire ligérien a décidé de focaliser une grande partie de l'enseignement recherche international sur le numérique.

La conférence des universités compte sur le soutien de la région pour l'enseignement et la recherche sur le numérique.

Benoit CAILLIAU, Président du CESER : avec le développement du numérique, attention à la distance vis-à-vis des malades. La qualité de la relation compte autant que la qualité de l'informatique.

LE CONSEIL REGIONAL N'ETAIT PAS PRESENT LORS DE LA PRESENTATION DU RAPPORT EN SEANCE.

VOTES : L'avis proposé a été adopté par : **87 voix pour, 6 abstentions.**